

PLANIFICATION ANNUELLE

ET

COÛT DES

APPROVISIONNEMENTS GAZIERS

T A B L E D E S M A T I È R E S

LEXIQUE DES TERMES TECHNIQUES.....	3
INTRODUCTION	4
1) TRANSPORT	4
1.1) Contrats de transport.....	4
1.2) Coûts du transport.....	5
TCPL.....	5
UNION GAS	5
NOVA.....	5
2) Équilibrage	6
2.1) Capacité d'entreposage disponible	6
2.2) Retrait et injection.....	6
2.3) Coûts d'entreposage	7
3) PLANIFICATION ANNUELLE POUR L'ANNÉE 2003-2004.....	7
3.1) Planification annuelle pour l'année 2003-2004.....	7
HIVER.....	7
ÉTÉ.....	7
JOURNÉE DE POINTE.....	8
3.2) Coefficient d'utilisation.....	8
4) FOURNITURE DE GAZ NATUREL.....	9
4.1) Clients en service de fourniture de gaz naturel de SCGM	9
4.3) Clients en service avec et sans transfert de propriété.....	10
5) GAZ DE COMPRESSION.....	10
5.1) Fournisseurs des clients en service de fourniture de gaz naturel de SCGM	10
5.2) Fournisseurs des clients en service avec et sans transfert de propriété	10

1 **LEXIQUE DES TERMES TECHNIQUES**

2
3 **AECO** Point situé en Alberta représentant le lieu d'accumulation des
4 puits de production.

5
6 **CoEnergy** Courtier avec lequel SCGM possède un contrat d'échange de gaz
7 été-hiver

8
9 **Dawn** Site d'entreposage situé dans le sud de l'Ontario et exploité par
10 Union Gas

11
12 **Degrés-jours** Les degrés-jours servent à déterminer les volumes de chauffage
13 par rapport à la température extérieure. On définit un degré-jour
14 comme étant la différence entre le seuil de 18°C et la température
15 moyenne quotidienne.

16
17 **Empress** Point situé à la frontière de l'Alberta et de la Saskatchewan qui
18 constitue le point d'interconnexion entre le réseau intra-Alberta de
19 TCPL (« Nova ») et le réseau principal du transporteur

20
21 **FTLH** Firm Transportation Long Haul; Service de transport ferme de
22 TCPL entre Empress et GMi EDA – est également utilisé au sens
23 large pour caractériser tout service de transport ferme contracté
24 entre Empress et GMi EDA

25
26 **FTSH** Firm Transportation Short Haul; Service de transport ferme de
27 TCPL entre Dawn et GMi EDA – est également utilisé au sens
28 large pour caractériser tout service de transport ferme contracté
29 entre Dawn et GMi EDA

30
31 **GMi EDA** Ensemble des points d'interconnexions entre le système de
32 SCGM et ceux de TCPL/TQM qui sont situés dans la zone de
33 livraison EDA (« Eastern Delivery Area ») de TCPL

34
35 **GNL** Gaz Naturel Liquéfié; Abréviation utilisée au sens large pour
36 désigner l'usine de liquéfaction de SCGM

37
38 **NOVA** Réseau intra-Alberta de TCPL

39
40 **PDL** Site d'entreposage de Pointe-du-Lac

41
42 **STS** Storage Transportation Service. Service de transport ferme entre
43 Parkway et GMi EDA. Ce service est disponible du 1^{er} novembre
44 au 15 avril inclusivement de chaque saison hivernale.

1 **INTRODUCTION**

2 Le présent document porte sur les sujets suivants :

- 3 • les paramètres contractuels (volumes et tarifs) relatifs aux services de transport dont
4 dispose SCGM sur les pipelines de TransCanada Pipelines (TCPL), Union Gas et Nova Gas
5 Transmission Ltd. (Nova), le tout pour l'année financière 2003-2004;
- 6 • les paramètres des contrats d'entreposage en vigueur entre SCGM et Union Gas ainsi
7 qu'avec Intragaz (Pointe-du-Lac et St-Flavien);
- 8 • le plan d'approvisionnement gazier incluant le volume d'interruption prévu pour l'année
9 2003-2004 et le coefficient d'utilisation anticipé du transport ferme (FT) sur le réseau de
10 TCPL.
- 11 • l'approvisionnement en gaz naturel et en gaz de compression des clients en service avec et
12 sans transfert.
- 13 • les fournisseurs de gaz auprès de qui SCGM s'approvisionne pour répondre à la demande
14 des clients du marché désigné et pour le gaz de compression nécessaire au transport du
15 gaz naturel. À cette fin, les taux de compression requis par le transporteur (TCPL) sont
16 spécifiés, de même que les prix d'achat prévus pour la fourniture du gaz naturel par SCGM.

17 **1) TRANSPORT**

18 **1.1) Contrats de transport**

19 Les clauses relatives aux capacités quotidiennes et annuelles de transport inscrites dans les
20 différents contrats passés entre SCGM et les transporteurs TCPL, Union Gas et Nova sont
21 présentées à la pièce SCGM-3, document 2. Les volumes quotidiens sont exprimés en 10^3m^3 .

22 Actuellement, le seul client en service de livraison situé dans la franchise détient une capacité
23 journalière de $77 \cdot 10^3\text{m}^3$, ce qui correspond à $28 \cdot 10^6\text{m}^3$ sur une base annualisée. Cette capacité

1 sera effective jusqu'au 31 octobre 2003. Ce client a décidé de se prévaloir du service de
2 transport de SCGM à partir du 1^{er} novembre 2003.

3 À compter du 1^{er} novembre 2003, le volume quotidien prévu des clients en service de livraison
4 sera de $199 \cdot 10^3 \text{m}^3$. La capacité annuelle des clients en service de livraison pour l'année tarifaire
5 2004 sera de $109 \cdot 10^6 \text{m}^3$.

6 **1.2) Coûts du transport**

7 Les différents tarifs payés à TCPL, Union Gas et Nova pour l'utilisation du transport contracté
8 sur leur réseau sont présentés à la pièce SCGM-3, document 5.

9 **TCPL**

10 Les tarifs intérimaires en vigueur au 1^{er} janvier 2003 ont été utilisés pour estimer les coûts
11 affectés au transport sur le pipeline de TCPL.

12 **UNION GAS**

13 Les tarifs approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario le 20 septembre 2002 (RP-
14 2001-0029) et entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2003 (avec une rétroactivité applicable au 1^{er}
15 janvier 2001) ont servi au calcul des coûts d'utilisation du réseau ontarien (M12 et C1). Pour ce
16 qui est du transport M12 (entre Dawn et Parkway), SCGM fournit à Union Gas, et ce depuis
17 septembre 1992, le gaz de compression requis aux opérations. Les volumes afférents au gaz
18 de compression sont spécifiés à la grille tarifaire de Union. Aucune prime variable additionnelle
19 n'est alors imposée.

20 **NOVA**

21 Les tarifs imposés par Nova à partir du 1^{er} janvier 2003 ont servi à l'estimation des coûts de
22 transport sur le pipeline albertain.

1 **2) Équilibrage**

2 **2.1) Capacité d'entreposage disponible**

3 Au cours de l'année 2003-2004, SCGM retirera du gaz de quatre sites d'entreposage. Trois
4 sont localisés à l'intérieur de sa franchise, un sur le territoire de la ville de Montréal comprenant
5 deux réservoirs de gaz liquide, et deux espaces souterrains appartenant à Intragaz (Pointe-du-
6 Lac et St-Flavien). Le quatrième site, qui est le plus important en terme de capacité, est situé
7 dans le sud-ouest ontarien (Dawn) et Union Gas en est le propriétaire.

8 La capacité contractuelle d'entreposage de chacune des quatre sources disponibles durant
9 l'année est la suivante :

10	Pointe-du-Lac	22 592 10 ³ m ³
11	St-Flavien	95 487 10 ³ m ³
12	GNL	58 591 10 ³ m ³
13	Union Gas (Dawn)	597 625 10 ³ m ³

14 De plus, 84,6 10⁶m³ de gaz seront échangés avec CoEnergy Trading Company durant l'année
15 2003-2004. Les réceptions auront lieu entre le 1^{er} novembre 2003 et le 31 mars 2004 en vue de
16 compléter nos outils de gestion de la demande en saison hivernale. La remise de ces volumes
17 s'effectuera par des livraisons à CoEnergy entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2004.

18 Une entente similaire existe depuis 1995 entre SCGM et Sempra Energy Trading Corporation
19 (Sempra) (auparavant AIG Trading Group) dans le cadre du service d'entreposage dispensé à
20 VGS. Sempra prend possession de 42,3 10⁶m³ de gaz naturel durant l'été et le livre à SCGM au
21 cours de l'hiver. Les frais reliés à cet échange de gaz sont imputés à l'activité non réglementée,
22 conformément à la décision D-95-46 émise par la Régie.

23

24 **2.2) Retrait et injection**

25 Pour chacune des sources d'entreposage, les volumes de retrait et d'injection autorisés figurent
26 à la pièce SCGM-3, document 3.

1 **2.3) Coûts d'entreposage**

2 Les tarifs d'Union Gas, de Pointe-du-Lac et de St-Flavien apparaissent au document SCGM-3,
3 document 6.

4 Les taux payés par SCGM pour le service d'entreposage de St-Flavien correspondent aux tarifs
5 de 1992, majorés de 3 % par année à compter du 1^{er} janvier 1994, le tout selon les modalités
6 contractuelles autorisées par la Régie dans la décision D-94-06.

7 Les tarifs concernant la partie du service d'entreposage de Union Gas négociés au prix du
8 marché demeurent confidentiels. Ces derniers n'ont pas changé puisqu'ils s'appliquent sur la
9 durée totale de l'entente. Les tarifs s'appliquant à la partie contractée sous le régime de coût de
10 service ont changé par rapport à l'an dernier. Ces nouveaux tarifs applicables au 1^{er} janvier
11 2003 apparaissent au document SCGM-3, document 5.

12 **3) PLANIFICATION ANNUELLE POUR L'ANNÉE 2003-2004**

13 **3.1) Planification annuelle pour l'année 2003-2004**

14 La pièce SCGM-3, document 4, présente la planification annuelle pour l'année 2003-2004.

15 **HIVER**

16 Durant l'hiver, 890 10⁶m³ proviendront des outils d'équilibrage (VGS inclus), 1 975 10⁶m³ de FT
17 (service de livraison inclus), 16 10⁶m³ de biogaz injecté dans un réseau dédié, et 360 10⁶m³
18 d'achat de gaz à Dawn, et 5 10⁶m³ d'autres réceptions seront requis pour répondre à la
19 demande totale qui se chiffre à 3 373 10⁶m³ (ventes et injections dans les inventaires, avant
20 interruptions). Le volume d'interruption prévu est de 126 10⁶m³.

21 **ÉTÉ**

22 Durant l'été, 936 10⁶m³ (VGS inclus) seront injectés ou retournés en vertu des contrats
23 d'échanges. La demande totale prévu pour la franchise s'élève à 2 267 10⁶m³.

24 Pour répondre à cette demande, 2 901 10⁶m³ (service de livraison inclus, ainsi que 42 10⁶m³
25 livré pour VGS) de gaz provenant de l'Ouest canadien seront transportés, 21 10⁶m³ de biogaz

1 sera injecté dans un réseau dédié, 140 10⁶m³ de gaz sera acheté à Dawn, et 124 10⁶m³ retirés
2 des inventaires au cours des mois d'épaulement.

3 JOURNÉE DE POINTE

4 L'approvisionnement sur la journée de pointe doit satisfaire la demande des clients en service
5 continu pour une température de -26°C ou, de façon équivalente, 44 degrés-jours en base
6 18°C. Le tableau ci-dessous spécifie les débits journaliers disponibles en période de pointe pour
7 l'hiver 2003-2004.

8 **Journée de pointe 2003-2004**

Sources	10 ³ m ³ /j
FT	12 272
FT EDA marché secondaire	528
FTSH	1 847
STS TCPL	5 177
FTSH marché secondaire	2 067
Service de livraison	199
GNL	5 749
St-Flavien	955
Pointe-du-Lac	1 194
Volet – 2	0,0
Total approvisionnement	29 988
Demande continue (44 degrés-jours)	28 309
Provision de pointe	1679

9

10 3.2) Coefficient d'utilisation

11 Pour l'année 2003-2004, le coefficient d'utilisation du transport ferme (FT) anticipé est de
12 99,8 %.

13

1 **3.3) Revenu de cession prévu**

2 Au moment de l'élaboration du plan d'approvisionnement de la présente cause tarifaire,
3 22 900 10³m³ de capacité de transport excédentaire était déjà vendue à un revenu moyen de
4 1,622 ¢/m³. Les 10 660 10³m³ de transport excédentaire qui restent à vendre ont été budgétisés
5 à un revenu moyen de 1,516 ¢/m³. Ce revenu moyen budgétisé est déterminé par SCGM en
6 fonction de la situation concurrentielle du marché ainsi que du contexte économique. Le revenu
7 moyen global de vente de transport excédentaire est une moyenne pondérée des volumes
8 vendus et à vendre et se chiffre à 1,588 ¢/m³.

9

10 **4) FOURNITURE DE GAZ NATUREL**

11 **4.1) Clients en service de fourniture de gaz naturel de SCGM**

12 SCGM achète le gaz retiré par les clients en service de fourniture de gaz naturel de SCGM
13 auprès de différents fournisseurs, et à différents points de réception.

14 À AECO, SCGM achète le gaz auprès de quatre fournisseurs. Ces contrats seront en vigueur
15 au 1^{er} novembre 2003 et viendront à échéance au 31 octobre 2004.

16 Une autre portion du service de fourniture de gaz naturel de SCGM est acheté directement à
17 Dawn. Certains de ces contrats viennent à échéance au 31 mars 2005, et d'autres au 30 avril
18 2007.

19 La dernière portion du service de fourniture de gaz naturel de SCGM est à Empress. Nous
20 sommes présentement en appels d'offres afin de trouver les fournisseurs requis. Les contrats
21 octroyés auront une durée d'un ou deux ans (selon les prix offerts), et varieront en quantité.

22 Si des volumes additionnels étaient requis au cours de l'année, les achats seront effectués sur
23 le marché « spot ».

24 Pour l'année 2003-2004, le volume total du service de fourniture de gaz naturel de SCGM est
25 estimé à 2 636 10⁶m³.

1 **4.2) Fixation du prix du service de fourniture**

2 Le prix moyen de référence utilisé pour l'année 2003-2004 est de 0,2417 \$/m³ (6,38 \$/GJ
3 convertis à 37,89 GJ/10³m³). Ce dernier est basé sur les prévisions de prix de la marchandise
4 pour la période étudiée.

5 **4.3) Clients en service avec et sans transfert de propriété**

6 Le reste de la clientèle de SCGM s'approvisionne directement auprès des fournisseurs de
7 l'Ouest canadien. Pour l'année 2003-2004, ce volume est estimé à environ 2 793 10⁶m³. La liste
8 des fournisseurs de ces clients au 1^{er} avril 2003 figure à la pièce SCGM-3, document 7. Les
9 volumes seront ajustés en fonction de la consommation prévue.

10 **5) GAZ DE COMPRESSION**

11 SCGM doit fournir, pour les clients en service de fourniture de gaz naturel de SCGM, le gaz de
12 compression nécessaire au transport du gaz naturel à partir de l'Ouest canadien jusqu'au
13 territoire québécois. Les clients en service avec et sans transfert de propriété fournissent leur
14 propre gaz de compression.

15 **5.1) Fournisseurs des clients en service de fourniture de gaz naturel de SCGM**

16 La composition du portefeuille de fournisseurs du gaz de compression est identique à celui du
17 service de fourniture de gaz naturel de SCGM.

18 Les pourcentages de gaz de compression appliqués pour la préparation du budget 2003-2004
19 sont 5,99 % pour la zone EDA (Eastern Delivery Area) et 4,71 % pour la zone NDA (Northern
20 Delivery Area) (moyenne arithmétique des prévisions de TCPL).

21 **5.2) Fournisseurs des clients en service avec et sans transfert de propriété**

22 Pour les fins budgétaires, les pourcentages de gaz de compression utilisés pour ces clients sont
23 identiques à ceux appliqués pour les clients en service de fourniture de gaz naturel de SCGM,
24 soit 5,99 % (EDA) et 4,71 % (NDA).